OMDC

Ontario Media Development Corporation – Bulletin

La version française suit l'anglais

Changes to Film and Television Tax Credits (OFTTC, OPSTC and OCASE) Announced in the Provincial Budget April 23, 2015

The Minister of Finance presented the Provincial Budget on April 23, 2015. Measures introduced in the 2015 Budget included proposed changes to the suite of film and television tax credits affecting OFTTC, OPSTC and OCASE:

Ontario Film and Television Tax Credit (OFTTC):

We are very pleased to advise that the Provincial Government will introduce a regulatory amendment to clarify that government equity will not be treated as assistance for purposes of the OFTTC. (Eligible expenditures under the tax credit are generally reduced by the amount of assistance received). The regulatory amendment will be effective after December 31, 2008.

There was no change to rates for OFTTC.

Ontario Production Services Tax Credit (OPSTC):

The Provincial Budget noted the impact of the lower Canadian dollar in spurring foreign-service productions in Ontario and as a result the need for government support to foreign productions was reduced.

- The OPSTC rate will be reduced to 21.5% (from 25%) for qualifying expenditures incurred after April 23, 2015.
- A qualifying corporation's Ontario labour expenditures (including labour under a service contract) must be at least 25% of total expenditures claimed. This change will apply to taxation years that begin after April 23, 2015.
- Expenditures incurred by a qualifying corporation pursuant to contracts with non-arm's-length parties will be limited to amounts that would have been eligible for the credit if the non-arm's length party had been a qualifying corporation and had incurred the expenditures directly. This change will apply to taxation years that begin after April 23, 2015.
- A clarification will also be introduced to the OPSTC to ensure that only expenditures incurred after the final script stage to the end of the post-production stage would be eligible for the credit. This amendment would apply to expenditures incurred after June 30, 2009.

Ontario Computer Animation and Special Effects Tax Credit (OCASE):

- The OCASE rate will be reduced to 18% (from 20%) for qualifying expenditures incurred after April 23, 2015.
- To be eligible for the OCASE, productions must now have received either the OFTTC or the OPSTC.

Certificates issued by OMDC will reflect these proposed changes. Tax Credit Guideline packages will be updated on the OMDC website in the coming days.

For further information, please send an inquiry to taxcredits@omdc.on.ca or contact:

Ontario Media Development Corporation

175 Bloor Street East | South Tower | Suite 501 Toronto | Ontario M4W 3R8

Main phone: 416-314-6858 | Fax: 416-314-6876

www.omdc.on.ca

Unsubscribe from OMDC email communications about programs, services and events.

Ontario
Ontario Media Development Corporation

We've got it going ON

SODIMO

Bulletin de la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

Modifications apportées aux crédits s'appliquant au secteur du cinéma et de la télévision (CIPCTO, CIOSP, CIOESAI) annoncées dans le budget provincial du 23 avril 2015

Le ministre des Finances a présenté le budget provincial le 23 avril 2015. Les mesures introduites dans le budget de 2015 incluaient des modifications proposées à la série de crédits s'appliquant au secteur du cinéma et de la télévision, touchant le CIPCTO, le CIOSP et le CIOESAI.

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) :

Nous sommes très heureux de vous informer que le gouvernement provincial déposera un règlement pour expliquer que la participation gouvernementale dans une production ne sera pas traitée comme une aide aux fins du CIPCTO. (Généralement, on retranche le montant d'aide reçu des dépenses admissibles aux fins du crédit d'impôt.) Le règlement entrera en vigueur après le 31 décembre 2008.

Les taux s'appliquant au CIPCTO n'ont pas été modifiés.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP) :

Le budget provincial mentionne que la dépréciation du dollar canadien a fait de l'Ontario un endroit de tournage de plus en plus attirant pour les productions étrangères. Par conséquent, le besoin de soutien gouvernemental est maintenant moins grand pour ces productions.

- Le taux du CIOSP passera de 25 % à 21,5 % pour les dépenses de production admissibles engagées après le 23 avril 2015.
- Les dépenses de main-d'œuvre en Ontario (incluant celles en vertu d'un contrat de services) d'une entreprise admissible devront représenter au moins 25 % des dépenses totales. Cette modification s'appliquera aux années d'imposition commençant après le 23 avril 2015.
- Les dépenses engagées par une entreprise admissible en vertu de contrats avec des entités apparentées seront limitées aux montants auxquels l'entreprise aurait été admissible si l'entité apparentée avait été une entreprise admissible et si ces dépenses avaient été engagées directement par elle. Cette modification s'appliquera aux années d'imposition commençant après le 23 avril 2015.
- On propose également de clarifier le CIOSP pour s'assurer que les dépenses admissibles se limitent à celles engagées après l'étape du scénario final jusqu'à la fin de l'étape de postproduction. Ce changement serait applicable aux dépenses engagées après le 30 juin 2009.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI) :

- Le taux du CIOESAI passera de 20 % à 18 % pour les dépenses engagées après le 23 avril 2015.
- Pour pouvoir demander le CIOESAI, les productions doivent désormais obtenir le CIPCTO ou le CIOSP.

Les certificats établis par la SODIMO reflèteront les changements proposés. Les lignes directrices sur les crédits d'impôt seront actualisées sur le site Web de la SODIMO dans les prochains jours.

Pour de plus amples renseignements, veuillez envoyer une demande de renseignements à taxcredits@omdc.on.ca ou contacter :

Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

175, rue Bloor est | Édifice sud | bureau 501 | Toronto | Ontario | M4W 3R8

Ligne principale : 416-314-6858 | Télécopieur : 416-314-6876

http://www.omdc.on.ca/accueil.htm

Désabonnez-vous du service de diffusion de courriels de la SODIMO (ce sont les courriels au sujet de ses programmes, services et activités).